



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 72162

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation financière difficile des ateliers de pédagogie personnalisée. La dynamique créée autour des APP ne saurait souffrir d'une suspension de leur financement ou d'un retard dans les modalités de délégation des crédits en DRTEFP. Or, à ce jour, il semble que les APP subiront une baisse de financements par les effets cumulés d'un gel de report des crédits 2004 et par une incertitude concernant le versement de la seconde partie de la délégation de crédit 2005. Se profile donc la même situation qu'en 2003, lorsqu'un gel budgétaire avait retardé le versement des financements. L'activité des APP est en réduction et les contrats de travail des professionnels sont suspendus. De plus, au moment où l'État fait appel, pour le programme APP, au cofinancement, au FSE et à la mobilisation des conseils régionaux, il serait dommageable que les engagements en cours, pris au titre des contrats de plan, ne soient pas honorés. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte agir rapidement pour débloquer les financements annoncés.

Texte de la réponse

En l'état des informations en la possession du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et sous réserve des choix de gestion et des priorités d'allocations de moyens qui relèvent de la compétence du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le financement des ateliers de pédagogie personnalisée n'apparaît pas compromis. Ces structures ont en effet bénéficié en loi de finances 2005 d'une importante mesure nouvelle de 4,16 millions d'euros (en augmentation de 19,5 % par rapport à 2004) qui doit pouvoir assurer leur pérennité et démontre tout l'intérêt que porte le Gouvernement à leur action.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72162

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7621

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9208